# DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 28 JUIN 2018

Délibération n° 2018.06.273

Intégration de GrandAngoulême au capital de la SAS Méth'Angoumois. LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE DIX HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 22 juin 2018

Secrétaire de séance : Jean-Marc CHOISY

#### **Membres présents :**

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Anne-Sophie BIDOIRE, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michael LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY. Zahra SEMANE. Alain THOMAS. Jean-Luc VALANTIN. Roland VEAUX. Pierre LEGER

#### Ont donné pouvoir :

Anne-Marie BERNAZEAU à Fabienne GODICHAUD, André BONICHON à François NEBOUT, Jacky BOUCHAUD à Jean-François DAURE, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Bernard DEVAUTOUR à Zahra SEMANE, Georges DUMET à Thierry MOTEAU, François ELIE à Patrick BOURGOIN, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Philippe VERGNAUD à Xavier BONNEFONT, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Laïd BOUAZZA, Vincent YOU à Jean-Philippe POUSSET

# Suppléant(s):

Thierry HUREAU par Pierre LEGER

#### Excusé(s):

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Bernard DEVAUTOUR, Georges DUMET, François ELIE, Michel GERMANEAU, Joël GUITTON, Philippe LAVAUD, Pascal MONIER, Eric SAVIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

#### **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2018**

**DELIBERATION** N° 2018.06.273

TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE Rapporteur : Monsieur REVEREAULT

INTEGRATION DE GRANDANGOULEME AU CAPITAL DE LA SAS METH'ANGOUMOIS.

GrandAngoulême a adopté le 31 janvier 2018 une motion relative au développement cohérent des énergies renouvelables sur son territoire, intégrant notamment le questionnement systématique de sa participation financière dans ces projets. Cette possibilité est ouverte en application de l'article L2253-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui autorise une collectivité à participer à une société par actions aux seules sociétés dont l'objet social est la production d'énergie renouvelable et dont l'activité participe à l'approvisionnement énergétique de son territoire. Dans ce cadre, GrandAngoulême est sollicité pour intégrer la société de projet société par actions simplifiées (SAS) Méth'Angoumois à hauteur de 10% du capital social initial pour la phase développement du projet.

La SAS Méth'Angoumois aura, une fois créée, les missions de réalisation du développement, de la construction et de l'exploitation d'une unité de méthanisation avec injection de biogaz. L'implantation de cette unité est envisagée sur une parcelle de la zone d'activité Euratlantic sur la commune de Saint-Yrieix sur Charente.

Préalablement à la constitution de la SAS Méth'Angoumois, Engie Méthabio Développement et Suez ont réalisé une étude de faisabilité technico économique pour l'implantation d'une unité de méthanisation sur le territoire de GrandAngoulême, soutenue par la Région Nouvelle Aquitaine et l'ADEME. Au vu des résultats de cette étude, la solution de l'injection dans le réseau de distribution de gaz biogaz produit s'est avérée la plus pertinente. Cette unité traiterait de 26 à 30 000 tonnes de biodéchets et de biomasse (avec une cible de 28 000 t) et produirait l'équivalent de 30 GWh de biogaz. Les ressources prévues pour alimenter le digesteur sont les suivantes :

Туре	Caractéristiques	Origine	Quantité
Biodéchets	graisses, rebus de fabrication, restes de cuisine et de table	Restauration, IAA, collectivités, GMS	10 000
Boues issues du traitement des eaux	Grand Angoulême (contrat SUEZ en cours) déchets vert des collectivités,	Collectivités et IAA	6 000
Biomasses agricoles	issus de silo déclassés, biomasse agricole (pailles, menues pailles, cannes maïs)	IAA, Collectivités et agriculture	10 000
Matières organiques d'origine agricole	Effluents d'élevage (bovins et équins), marcs	IAA et Agriculture	2 000

La production de biogaz par cette unité de méthanisation représentera les consommations énergétiques de 1800 foyers et contribuera à atteindre les objectifs du territoire à énergie positive de GrandAngoulême. Après mise en place de la SAS, le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Le dépôt du projet pour l'instruction par les services de l'Etat est prévu à l'automne 2018, dans le cadre d'une demande d'autorisation liée au régime des installations classées pour la protection de l'environnement;
- L'enquête publique au premier trimestre 2019
- La mise en service de l'unité fin 2020

Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

L'actionnariat projeté pour la société de projet SAS Méth'Angoumois dans les phases 1 et 2 est le suivant :

ENGIE: 25%,SUEZ: 25 %SDEG 16: 20 %,

- SAEML Territoires Charentes: 20 %,

- GrandAngoulême: 10 %

Le budget prévisionnel global du projet est le suivant :

- une phase de développement (phase 1 et 2) s'élevant à 600 k€,
- Une phase d'investissement (phase 3) s'élevant entre 9 et 10 M€, avec des fonds propres s'élevant à 2 M d'€.

Montants prévisionnels	Phase 1 : 260 k€	Phase 2 : 600 k€	Phase Réalisation : 2 600 k€
cumulés par actionnaire des fonds propres engagés dans la SAS MethAngoumois	jusqu'au dépôt des autorisations	jusqu'à l'obtention des financements bancaires	A partir de la signature des ordres de services Travaux
GrandAngoulême	26	60	60
SDEG 16	52	120	390
SAEML Territoires Charente	52	120	390
Suez Organique	65	120	520
ENGIE Biogaz	65	120	520
Agriculteurs	0	60	720

La participation de GrandAngoulême s'élèverait donc à hauteur de 60 k€ dans le capital social de la société Méth'Angoumois avec une capitalisation en 2 temps : 26 k€ en 2018 et 34 k€ en 2019. L'agglomération n'augmenterait pas sa participation au capital en phase investissement (phase 3) et pourrait envisager son retrait au profit d'autres acteurs agréés (notamment agriculteurs).

#### Considérant que :

- L'unité de méthanisation Méth'angoumois constituera un nouvel outil de développement territorial de valorisation des déchets sur le territoire, qui, sous réserve des résultats des appels d'offres, permettra de traiter localement des déchets du territoire (boues de station d'épuration, bio-déchets)
- La participation à hauteur de 50 % de GrandAngoulême, du SDEG 16, de la SAEML Territoires Charente, dans la SAS Méth'Angoumois dans sa phase de développement, permettra un contrôle par les acteurs locaux, qui visera en particulier lors de la conception et de l'exploitation du projet à identifier et traiter tous les risques potentiels liés à cette unité,
- Le développement de ce projet devrait permettre de mobiliser de nouveaux investisseurs (Agriculteurs, Caisse des Dépôts et Consignation, SEM Régionale Terra Energies) et d'envisager le retrait ou la dilution de l'actionnariat de l'agglomération le cas échéant en cours d'exploitation de l'unité de méthanisation,
- Le développement de cette unité permettra de produire une énergie thermique représentant le principal besoin du territoire

Vu l'avis favorable de la commission finances et responsabilités sociétales du 20 juin 2018,

## Je vous propose:

**D'APPROUVER** la participation de GrandAngoulême au capital social de la société Méth'Angoumois à hauteur de 60 000 €, soit 26 000 €en 2018 et 34 000 € en 2019,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à négocier les statuts et le pacte des actionnaires de la SAS Méth'Angoumois qui seront présentés au prochain conseil communautaire.

# APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :				
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	<u>Affiché le</u> :			
09 juillet 2018	09 juillet 2018			